

**Objet : Avenant n°2 - Affaire n°23S0023 - Marché subséquent n°14
Déminéralisation et végétalisation de la cour d'école élémentaire Pierre et
Marie Curie - Accord cadre Travaux Espaces Publics - Lot n°1 Travaux de
rénovation et de création d'espaces publics**

N° : VA_DEC2024_415
Service : Marchés Publics

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette
qualité,**

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le
cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le
seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à
1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L.2194-1 2° ; R.2194-2 et R.2194-3 du Code de la Commande
publique,

décidons

De conclure avec la société ID VERDE, située à WAMBRECHIES (59874), titulaire du
Marché subséquent n°14 Déminéralisation et végétalisation de la cour d'école
élémentaire Pierre et Marie Curie - Accord cadre Travaux Espaces Publics - Lot n°1
Travaux de rénovation et de création d'espaces publics – un avenant n°2 afin de prendre
en compte les modifications suivantes :

Sont ajoutées au marché initial les prestations suivantes :

Fourniture et mise en place de regards de surverse dans les noues en cas de
fortes pluies comprenant :

Poste B13 -1 - Pose de 5 regards EU/EP à raison de 231, 65 HT soit 1 158,28 € HT

Poste B17-1 – Pose de 3 grilles fonte légère 40 x 40 à raison de 40.54 € l'unité
soit 121.62 € HT

- Soit une plus-value de 1 279,87€ HT.

Les prix du présent marché sont ainsi modifiés.

Les nouveaux prix sont :

- Montant initial du marché : 293 030, 03 € HT

- Après avenant n°1 : 298 821, 77 € (soit une hausse de 1,98% par rapport au montant initial du marché)
- Avenant n°2 : 1279, 87 € (soit une hausse de 2,41% par rapport au montant initial du marché)
- Montant du nouveau marché : 300 101, 64 € HT

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Imputation comptable : 2128 213 2400 GSCURI
Politique publique (domaine-action-activité) : 01.0.0 Développement urbain -
Moyens généraux

Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 12 juillet 2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-204203-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 24 juillet 2024